



CARNAVAL

DEMANDE D'INSCRIPTION

La ville de Nouméa organise le Carnaval le **samedi 2 septembre 2023**
Cette année **aucun thème n'est imposé**.

Dépôt du dossier : **Lundi 21 Août 2023 avant 15h30** – au **Service Animation et Rayonnement de la Ville**
(9 rue de la République, de 7h15 à 15h30) ou par mail à mairie.culture@ville-noumea.nc en indiquant en objet de votre mail « *inscription Carnaval 2023* »

Documents à fournir :

- Photocopie de l'avis de RIDET ou du RNA (Numéro d'identification attribué par le Haut-commissariat lors de la déclaration de l'association).
- Copie Assurance responsabilité civile à jour
- Copie Assurance véhicule à jour
- Copie carte crise véhicule
- La charte du Carnaval datée et signée

1. INFORMATIONS DE L'ASSOCIATION

➔ Nom de l'association :

➔ Objet social de l'association :

➔ Année de création :

➔ Nombre d'adhérents :

2. PARTICIPATION AU CARNAVAL

➔ Nom du responsable ou référent pour le carnaval :

Courriel

Téléphone

➔ Organisme assurance responsabilité civile :

(pour les personnes non adhérente à l'association transmettre votre assurance responsabilité civile)

➔ Nombre de participants au carnaval :

➔ Thème choisi :

➔ Adresse de répétition :

➔ Nom de la formation du carnaval (si différent du nom de l'association) :

3. MUSIQUE / SONORISATION

➔ Une sonorisation est-elle prévue Oui Non

➔ Quel est le type d'alimentation Batterie indépendante Groupe électrogène

➔ La sonorisation est-elle transportée Oui Non

Si oui, comment ? (sur le char, véhicule à part, chariot, autres) merci de préciser :

➔ Les musiciens sont-ils présents Oui Non

Si oui, seront-ils véhiculés ou pédestres :

➔ Quel type de musique sera diffusée ou jouée ?

4. INFORMATIONS CHARS

➔ Quel type de véhicule sera utilisé par le char ?

Berline ou utilitaire Pick-up, 4X4, camionnette Véhicule avec remorque

Poids lourd : précisez type et tonnage :

Autre

➔ Dimension totale (en mètres) : Longueur..... Largeur..... Hauteur

➔ Sécurité mise en place pour les installations sur le char (angle vifs protégés, arrimage des décors, protection des roues) :

➔ Assurance du véhicule :

➔ Organisme assurance du véhicule :

➔ Date d'expiration du contrat d'assurance :

4. CHARTE DU CARNAVAL

Engagement des groupes

- Respecter le cadre de l'organisation mis en place par la Ville, notamment les conditions de sécurité des biens et des personnes telles qu'elles seront transmises par la Ville.
- Les groupes restent responsables de leurs matériels et participants pendant toute la durée de l'évènement. Le groupe doit être assuré en responsabilité civile et dégage la ville de Nouméa de toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration de son matériel.
- Les paroles des différents morceaux musicaux choisis, ne doivent en aucun cas comporter des propos racistes ou insultants pouvant porter atteinte aux personnes ou pouvant choquer le public. Il est également demandé d'avoir un comportement et une attitude respectable. L'organisation se réserve le droit d'exclure tout participant dont le comportement ne respecte pas ce point.
- Le groupe se doit de prévenir l'organisation en cas de désistement, ou de changement par rapport aux informations transmises sur ce dossier d'inscription.

Engagement de la ville de Nouméa

- La ville de Nouméa met à disposition son domaine public, ses moyens techniques, logistiques et humains dans l'organisation de cette manifestation.
- La ville de Nouméa assure également la coordination générale du carnaval
- La ville de Nouméa assure la communication de l'évènement à travers différents médias.
- La ville de Nouméa assure les conditions de sûreté et de sécurité de la manifestation en tant qu'organisateur.

Droit à l'image

Les participants sont amenés à être photographiés et filmés pendant l'évènement. En s'inscrivant au carnaval organisée par la ville de Nouméa, ils s'engagent à accepter et à autoriser la Ville, les services et médias associés à diffuser leurs images (photographies ou films) prises au cours de la soirée sur tout support dans le but d'assurer la promotion de cette soirée et cela sans contrepartie.

Annulation de l'évènement

L'organisation se réserve le droit d'annuler à tout moment, en cas de force majeure, de mauvaises conditions météorologique et pour tout autre circonstance l'obligeant et cela sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Je, soussigné(e) :

Représentant du groupe :

Atteste que l'ensemble des membres de l'équipe participante a pris connaissance de la charte de participation au carnaval et s'engage à respecter les dispositions.

Fait le / /2023

Signature :

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)